

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06

Date: 12 février 2007

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :

M. le juge Erkki Kourula, juge président
M. le juge Philippe Kirsch
M. le juge Georgios M. Pikis
Mme la juge Navanethem Pillay
M. le juge Sang-Hyun Song

Greffier :

M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
*c/ THOMAS LUBANGA DYILO***

Public

**Procuration aux fins de la représentation des victimes a/0001/06, a/0002/06 et
a/0003/06 à l'audience du 13 février 2007**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, Procureur Adjoint
M. Fabricio Guariglia, Premier substitut
du Procureur en appel
M. Ekkehard Withopf, Premier substitut
du Procureur

**Les représentants légaux des victimes
a/0001/06 à a/0003/06**

Me Luc Walley
Me Franck Mulenda

Le conseil de Thomas Lubanga Dyilo

Me Jean Flamme
Mme Véronique Pandanzyla

**Le Bureau du conseil public pour les
victimes**

Me Paolina Massidda

Le présent document contient une procuration du représentant légal des victimes a/0001/06, a/0002/06 et a/0003/06 aux fins de représentation à l'audience du 13 février 2007 relative à l'appel interjeté par la Défense à l'encontre de la Décision sur la demande de mise en liberté provisoire de Thomas Lubanga Dyilo.



Paolina Massidda
Conseil principal
Bureau du conseil public pour les victimes

Fait le 12 février 2007

À La Haye

Pays-Bas

BLANMAILLAND & ASSOCIÉS VERENIGEN

LUC WALLEYN
FRANCE BLANMAILLAND
LUC DENYS
PIERRE ROBERT
CELINE VERBROUCK

AVOCATS-ASSOCIÉS
ADVOCATEN-VERENIGEN

CHANTAL VAN CUTSEM
NICOLAS JACOBS
SEVDA KARSİKAYA
XAVIER BAERT

AVOCATS - ADVOCATEN

PALEIZENSTRAAT 154 RUE DES PALAIS
BRUSSEL 1050 BRUXELLES
TEL. 02 247 84 10 - Fax 02 241 76 93
E-MAIL luc.walleyn@blanmailland.be
URL www.blanmailland.be

PROCURATION

Par la présente, procuration est donnée à Sarah Pellet, de l'Office Public des Conseils, afin de représenter les victimes a/0001/06 à a/0003/06 dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, devant la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale, à l'audience du 13 février 2007.

Bruxelles 12 février 2007.

Pour les victimes, leur représentant légal.

Luc Walleyn